

Préfecture de l'Eure

Direction départementale des territoires et de la mer



# Réunion préalable à la prescription PPRI Seine « amont »

Réunion du 17 octobre 2011

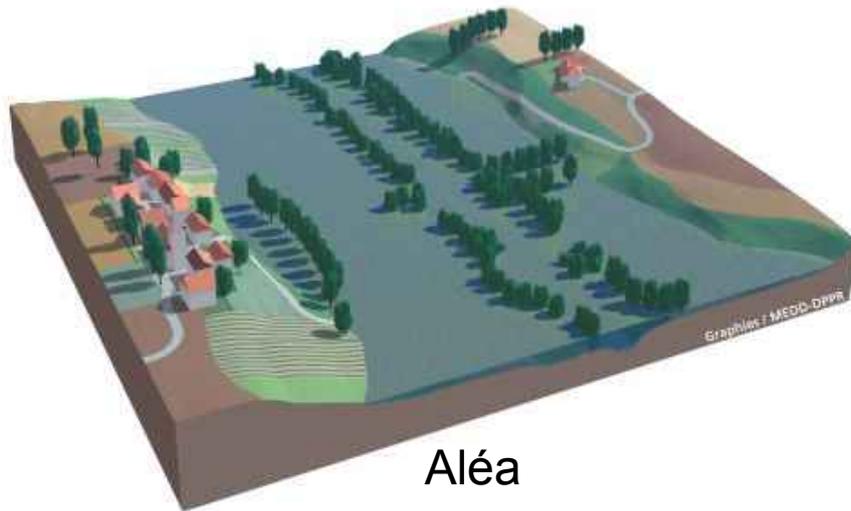
# Ordre du jour

- Qu'est ce qu'un PPRI ?
- Pourquoi prescrire un PPRI sur la Seine ?
- Quelles modalités pour la concertation et l'association ?
- Méthode envisagée pour l'élaboration technique du PPRI

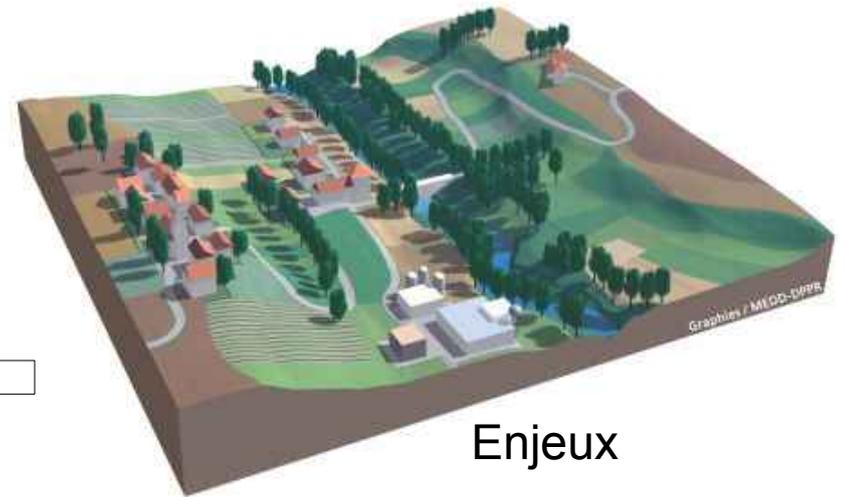
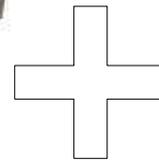


# Qu'est ce qu'un PPRI ?

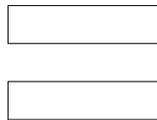
# Le risque inondation



Aléa



Enjeux



Risque

# Les objectifs du PPRI

- Connaître l'aléa pour limiter les enjeux
- Limiter l'aggravation de l'aléa
- Limiter la vulnérabilité des enjeux

Pour cela, le PPRI règlemente l'usage des sols :

- Interdiction dans les zones plus dangereuses
- Interdiction dans les zones d'expansion de crues
- Prescriptions dans les autres zones

# Les acteurs du PPRI

- Le PPRI est de la compétence de l'État
- Déclenchement de la démarche par la Préfecture (prescription)
- Élaboration par la DDTM (service instructeur)
- Assistance technique par des bureaux d'études
- Concertation et association des acteurs locaux tout au long de l'élaboration
- Approbation par la préfecture

# La portée du PPRI

- Le PPRI impose des règles d'urbanisme et de construction aux propriétaires sur les constructions nouvelles et existantes
- Le PPRI impose des mesures de prévention aux collectivités
- Le PPRI approuvé vaut servitude d'utilité publique
- Le PPRI va venir se superposer aux documents d'urbanisme des communes (PLU, POS, CC), la règle la plus contraignante devra être appliquée

# Le contenu du PPRI

- Rapport de présentation qui rappelle les principes d'élaboration du PPRI
- Documents graphiques (cartes informatives des phénomènes naturels, cartes d'aléas, cartes des enjeux, cartes des zones réglementaires)
- Règlement (mesures d'interdiction et prescriptions applicables par zone, mesures sur les biens et les activités existantes, mesures de prévention, de protection et de sauvegarde)

# Pourquoi prescrire un PPRI sur la Seine ?



# Les crues de la Seine

- Depuis le VI<sup>e</sup> siècle
- Plus grande crue connue en 1658 ?
- Dernière crue centennale : 1910
- Depuis cette date, plusieurs crues d'intensité plus faible :
  - 1910, 1955, 1970, 1982, 1988, 1994, 1995, 1999, 2001 et 2002

# Le risque inondation



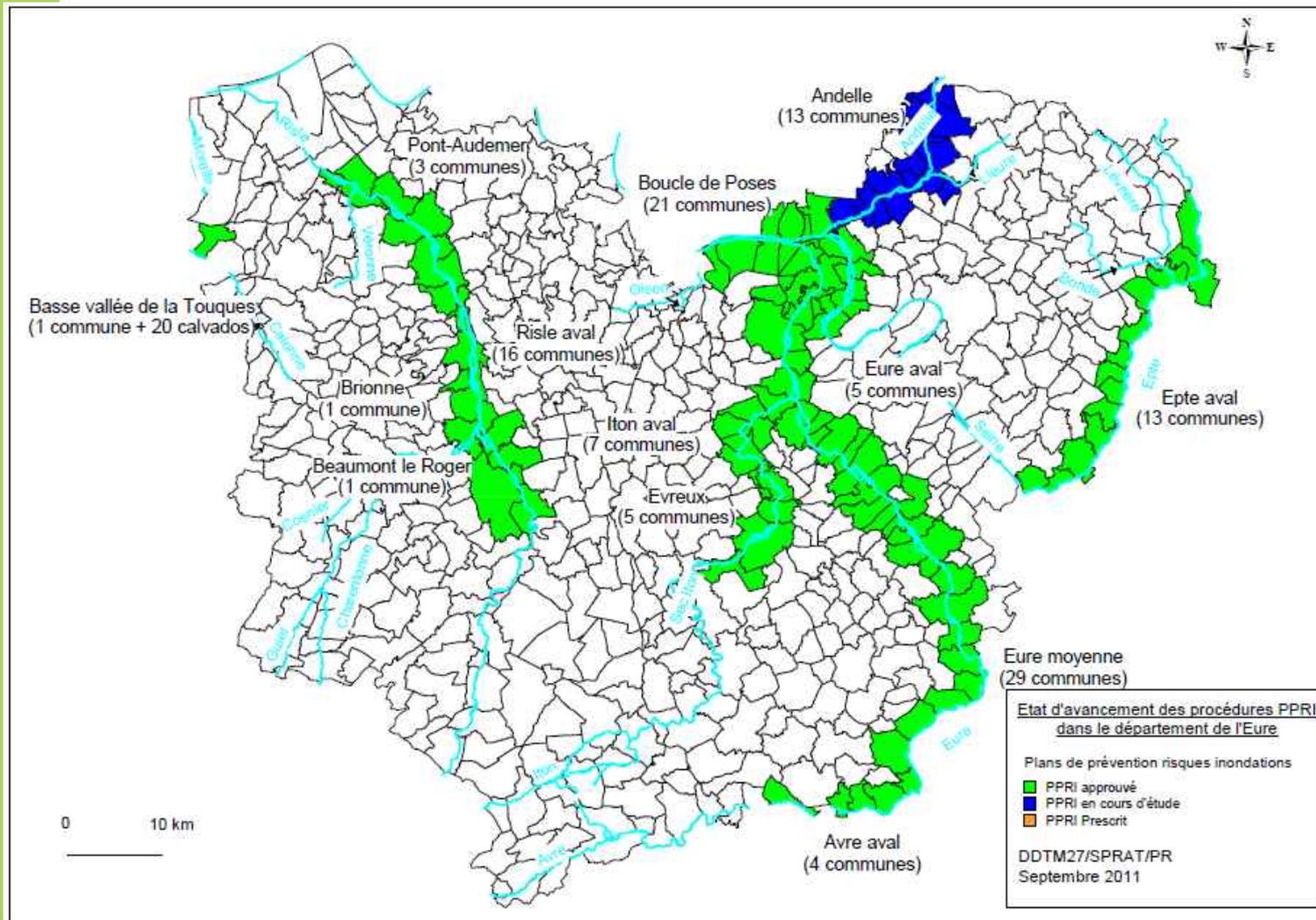
- L'inondation est un risque majeur
- 57 arrêtés de catastrophe naturelle pour les 24 communes concernées depuis 1983



# Les enjeux dans la vallée de la Seine

- Plus de 3000 logements dans le lit majeur de la Seine
- Près de 1500 logements dans l'emprise de la crue de 1910
- Des pôles urbains importants : Vernon, Gaillon et Les Andelys
- Des zones d'activités : Gaillon-Aubevoys et Vernon-Saint Marcel
- Des projets d'aménagement :
  - Axe Seine
  - Grand Paris

# Les PPRI dans l'Eure



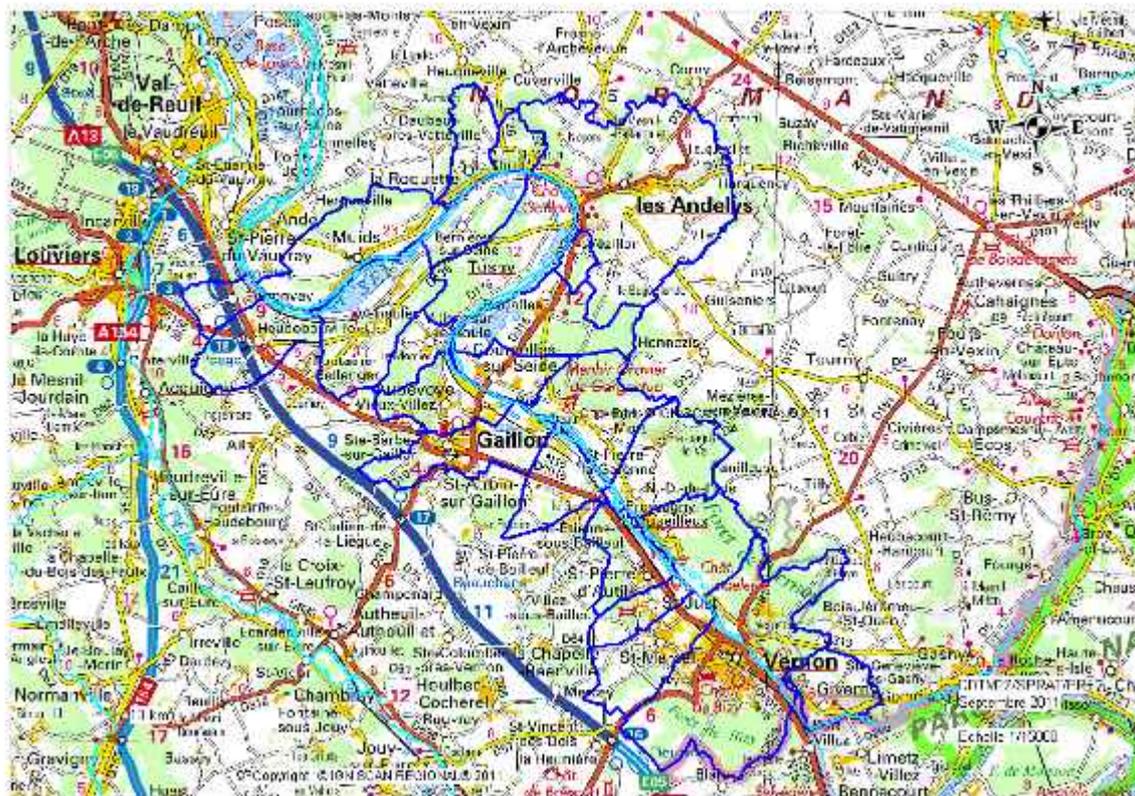
12 PPRI ont été prescrits de 1995 à 2001

11 sont déjà approuvés

1 PPRI sur la Seine dans les Yvelines approuvé depuis 2007

# Périmètre de prescription du PPRI de la Seine

- Le PPRI concerne 24 communes riveraines de la Seine
- Inondation par débordement de la Seine (et de ses affluents) et par remontée de la nappe phréatique



- Le PPRI ne porte pas sur les ruissellements

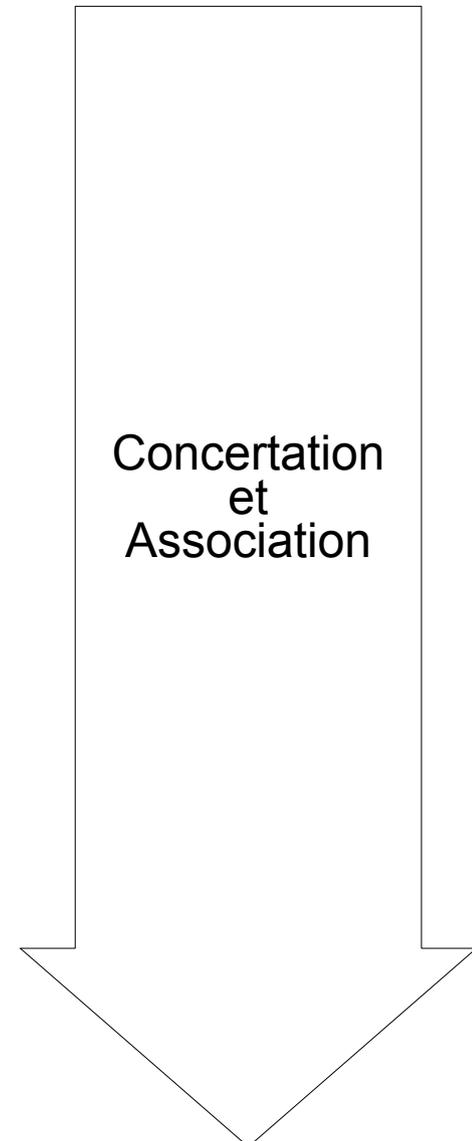
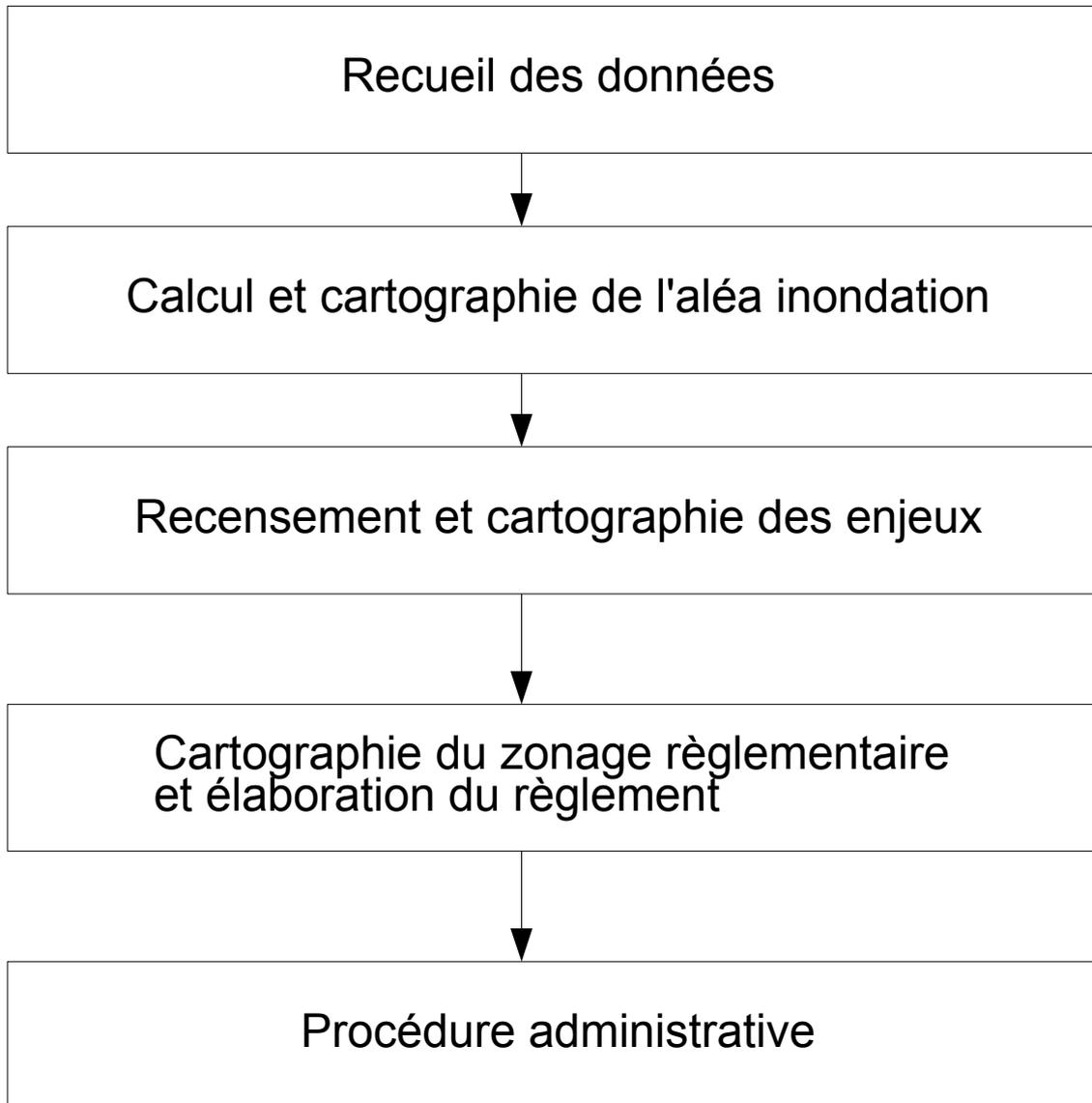
# Les bénéfices du PPRI

- Prise en compte du risque inondation pour tous les projets avec une réglementation uniforme sur toute la vallée
- Préservation des zones d'expansion de crues
- Information des acquéreurs et des locataires
- Possibilités de subvention pour la prévention des risques
- Pas de conséquence en matière d'assurance à condition de respecter les règles du PPRI



# Quelles modalités de concertation et d'association ?

# Étapes du projet



# Proposition de la DDTM

- Concertation et association des élus :
  - Organisation d'une réunion « plénière » à chaque étape de l'élaboration (lancement, aléa, enjeux, règlement)
  - Proposition de réunions de travail bilatérales à chaque collectivité pour examiner et adapter les documents présentés en réunion « plénière »

# Proposition de la DDTM

- Concertation et association du public :
  - Au moins une réunion publique à programmer pendant l'élaboration du PPRI
  - Le projet de PPRI sera mis en ligne sur le site internet de la DDTM au fur et à mesure de son élaboration
  - Chacun aura la possibilité de réagir au projet auprès de la DDTM
  - La DDTM se tiendra à disposition des collectivités pour la concertation et l'information du public



# Méthode envisagée pour l'élaboration technique du PPRI

# Cartographie de l'aléa

- Prise en compte de la crue de 1910
    - Aménagements réalisés en amont de Paris depuis 1910
- MAIS
- Crue de 1910 < crue de 1658
  - Beaucoup d'aménagements défavorables en aval de Paris
  - Cohérence avec les PPRI à l'amont et à l'aval
  - Respect de la doctrine Ile de France

# Cartographie de l'aléa

- L'aléa sera déterminé en fonction de la hauteur d'eau :
  - $H < 0,5$  m : aléa faible
  - $0,5$  m  $< H < 1$  m : aléa moyen
  - $1$  m  $< H < 2$  m : aléa fort
  - $H > 2$  m : aléa très fort

# La cartographie des enjeux

- L'objectif de la cartographie des enjeux est d'identifier :
  - Les secteurs stratégiques pour le développement des communes à court terme
  - Les zones qui doivent être préservées pour l'expansion des crues
- La cartographie des enjeux se base sur les documents d'urbanisme (CC, POS, PLU et SCOT) et la concertation avec les communes
- Prise en compte des enjeux d'aménagement de l'axe Seine et du Grand Paris

# L'élaboration du zonage réglementaire

- Le zonage réglementaire est issu du croisement de l'aléa et des enjeux

Vocation du secteur	Aléa inondation		
	Faible à moyen	Fort à très fort	Nappe phréatique
Secteurs urbanisés	Constructible avec prescription	Inconstructible	Zone constructible Sauf sous-sols
Secteurs urbanisables à court terme			
Secteurs urbanisables à moyen ou long terme	Zone d'expansion de crue à préserver : Inconstructible		
Espace naturel			

# Calendrier prévisionnel

- Jusqu'à fin novembre 2011 : consultation sur les modalités de concertation
- Début 2012 : prescription
- Courant 2012 : préparation de l'élaboration du PPRI
- Fin 2012 : début de l'élaboration du PPRI
- Fin 2015 : approbation du PPRI

# Questions diverses





Merci de votre  
attention et de votre  
participation